

COMMUNE DE BEAURAINS
(Pas-de-Calais)

ARRETE n° ST/2025/44
PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
PROLONGATION DE L'ARRÊTE ST/2025/34

Le Maire de la Commune de BEAURAINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de prolongation du chantier en date du 14/10/2025 susmentionné ci-dessous,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de travaux pour le remplacement de support ENEDIS, au 2 rue Aristide Briand par l'Entreprise VF ELECTRO situé au 149 rue de Cassel, 59940 Neuf Berquin, pour le compte d'ENEDIS,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter la circulation et prévenir les accidents,

CONSIDERANT qu'il convient de garantir la sécurité des usagers de la route,

A R R E T E :

Article 1 : Les travaux cités, entrepris devant le 2 rue Aristide Briand étant prolongés à compter du 20 octobre 2025 inclus, les prescriptions de l'arrêté ST/2025/34 en date du 26/08/2025, restent inchangées et sont applicables jusqu'au 21 octobre 2025. Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté cité autant de fois que nécessaire, à destination des usagers.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de BEAURAINS par les soins de Monsieur le Maire.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de BEAURAINS,
- M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- M. les Médiateurs ASVP de la Commune de BEAURAINS,
- M. le Commissaire de Police d'ARRAS,
- M. le Président de la Communauté Urbaine d'Arras,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- M. le Directeur du Centre de Secours et d'Incendie,
- M. le Directeur de ENEDIS,
- M. le Directeur de VF ELECTRO,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Décision rendue exécutoire par la publication le 15/10/2025
Fait à BEAURAINS, le 14/10/2025

Cédric DUPOND
Le Maire,

